


DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON

SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2018

Le deux mille dix-huit, le mercredi 28 novembre 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 16 novembre 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. REBOUX Pierre-Yves a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS: BEGUINEL Didier, JOUADE François (suppléant), BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle, GARDAN Christine, TEILLARD Louis, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, THEAUDIERE Eric, RIDARD Maryse, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, MOISDON Franck, GAUDICHON Jean-Michel, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, LANGE Jean-Marie, QUINTIN Annie, HALLIER Catherine, GARCIA Joël, LERAY Loïc, LERAY Jean-Luc, KERGOURLAY Jean-Pierre, ROCHE Hervé, REBOUX Pierre-Yves, THOMAS Franck, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, COUDRAIS Ronan, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, JOUIN Alain,

POUVOIRS: LEMOINE André à THOMAS Pierre, LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, KERIVEL Laurent à LANGE Jean-Marie, HOUSSIN Raymond à COUDRAIS André-Jean,

ABSENTS: LAURENT Yann, COTTIER Catherine, MENUET Didier, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, LE CHENECHAL Didier, MAHE Roseline, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, PITRE Rémi, CHEVAL Véronique, TROUBOUL Jean-Paul, BAUDU Jérôme, ROPERT Céline, BAUDU Gérard, MAHE Yvon,



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	4
- présents	34
- absents	17

18.38: Renouvellement de la convention avec les communes pour l'intervention d'un tractopelle en déchèterie

Mme RIDARD Maryse rejoint l'assemblée et M. MAHE Yvon quitte l'assemblée avant de prendre part au vote.

Le Smictom des Pays de Vilaine et les communes qui accueillent une déchèterie sur leur territoire disposent d'un partenariat pour permettre la bonne gestion des déchèteries.

Ce partenariat consiste à :

- permettre aux services techniques de la commune d'intervenir, à la demande du Smictom, pour pousser et « gerber » les végétaux afin de gagner de la place ;
- autoriser la commune à utiliser la déchetterie en dehors des heures d'ouvertures à la condition expresse de respecter impérativement les conditions du tri sur la déchetterie.

La convention actuelle arrive à échéance le 30 novembre 2018. Il convient donc de la renouveler.

Il est proposé de procéder à une révision du prix de la prestation qui était jusqu'à présent de 36.05 euros TTC par heure (tractopelle avec chauffeur). Le nouveau prix est de 37 euros TTC par heure soit une augmentation de 2.6%.

La durée de cette nouvelle convention est de 3 ans sauf pour la commune de Bain de Bretagne où il est prévu une période d'un an reconductible deux fois un an afin d'anticiper l'ouverture de la nouvelle déchèterie (prévue en 2020). En effet, lorsque la nouvelle déchèterie de Bain de Bretagne sera ouverte, il ne sera plus possible pour les services techniques d'intervenir car le nouveau site est trop éloigné.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Mme la Présidente à signer les conventions.

Pour extrait conforme,



La Présidente,
C.GARDAN

